

PROGRAMMES COMMERCIAUX

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1 FLEXIBILITÉ TARIFAIRE	3
2 CASEP	3
3 RABAIS À LA CONSOMMATION.....	3
3.1 Distribution des montants selon les plans de développement	4
3.2 Calculs des aides financières	5
3.3 Échantillon aléatoire de cas d'aide versée	7
CONCLUSION	7

Annexe 1 : Sommaire 2022-2023 relatif au CASEP

Annexe 2 : Cas types des aides financières 2022-2023

INTRODUCTION

1 Énergir s.e.c. (Énergir) dispose de quatre programmes commerciaux faisant l'objet de suivis au
2 rapport annuel déposé à la Régie de l'énergie (Régie). Il s'agit du programme de flexibilité tarifaire
3 pour le mazout et la biénergie (flexibilité tarifaire), du compte d'aide à la substitution d'énergies
4 plus polluantes (CASEP), ainsi que les programmes de rabais à la consommation (PRC) et de
5 rétention par voie de rabais à la consommation (PRRC).

1 FLEXIBILITÉ TARIFAIRE

6 Dans la décision D-2021-140, paragr. 289, la Régie demandait à Énergir de lui soumettre une
7 proposition sur la pertinence de conserver le programme de flexibilité tarifaire pour le mazout et
8 la biénergie dans le dossier de la Cause tarifaire 2022-2023. À la suite de la proposition d'Énergir,
9 la Régie, dans sa décision D-2022-123, paragr. 271, ne reconduit pas le programme de flexibilité
10 tarifaire pour le mazout et la biénergie.

2 CASEP

11 Dans sa décision D-2020-145, paragr. 399, la Régie approuvait le nouveau texte pour le CASEP
12 et demandait à Énergir i) de fournir l'information relative à la rentabilité des projets réalisés grâce
13 à l'utilisation du CASEP et ii) de présenter le point mort tarifaire de l'ensemble des projets réalisés.
14 Les informations requises quant aux suivis relatifs au CASEP se trouvent à l'annexe 1. On y
15 constate notamment que 86 clients ont bénéficié du CASEP, pour une somme totale de 159 308 \$
16 en 2022-2023.

3 RABAIS À LA CONSOMMATION

17 Le PRC et le PRRC ont été mis en place en 1989 à la suite de la décision D-89-28. Ces
18 programmes ont pour objectif de favoriser la consommation de gaz naturel via l'acquisition de
19 nouveaux clients ou de maintenir des clients existants et ainsi générer des baisses tarifaires pour
20 l'ensemble de la clientèle.

1 Au cours de l'année 2022-2023, Énergir a versé 6,2 M\$ de PRC et 3,1 M\$ de PRRC¹. Ces
2 montants ont permis d'acquérir 1 190 nouveaux clients ou d'effectuer des ajouts de charge grâce
3 au PRC et de maintenir 1 792 clients actuels grâce au PRRC.

4 Au cours de la même période, Énergir a signé des engagements de PRC de 3,2 M\$ et de 2,8 M\$
5 pour le PRRC.

6 Dans sa décision D-2022-123, paragr. 37, la Régie autorise Énergir à ne plus déposer les rapports
7 détaillés des montants versés ou signés en vertu du PRC et du PRRC. Ces suivis avaient été
8 établis par les décisions D-2017-073 (paragr. 102) et D-2018-096 (paragr. 112).

3.1 DISTRIBUTION DES MONTANTS SELON LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT

9 Le tableau ci-dessous permet de concilier les subventions PRC signées et versées en lien avec
10 les plans de développement, comme requis par la Régie dans la décision D-2018-096,
11 paragr. 112.

¹ Énergir-6, Document 3.

Tableau 1
Distribution des montants selon les plans de développement

	PRC signé en \$				PRC versé en \$	
	Plan de développement		Rapport détaillé PRC 2023		Rapport détaillé PRC 2023	
	An 1 de la CT 2023	An 1 du RA 2023	Inclus au plan de développement 2023	Inclus aux plans de développement avant 2023	Inclus au plan de développement 2023	Inclus aux plans de développement avant 2023
Résidentiel	3 699 568	1 428 623	1 367 425	915 720	107 404	4 728 658
Nouveaux clients	3 549 537	1 422 123	1 360 925	915 720	100 871	4 723 984
Moins de 4 M\$	3 549 537	1 422 123	1 360 925	915 720	100 871	4 723 984
Plus de 4 M\$	-	-	-	-	-	-
Ajout de charge	150 031	6 500	6 500	-	6 533	4 674
Moins de 4 M\$	150 031	6 500	6 500	-	6 533	4 674
Plus de 4 M\$	-	-	-	-	-	-
CII	3 908 442	947 550	918 950	6 100	221 573	1 167 365
Nouveaux clients	3 219 919	698 500	596 000	6 100	69 301	978 006
Moins de 4 M\$	3 219 919	698 500	596 000	6 100	69 301	938 204
Plus de 4 M\$	-	-	-	-	-	39 802
Ajout de charge	688 523	249 050	322 950	-	152 272	189 360
Moins de 4 M\$	688 523	249 050	322 950	-	152 272	189 360
Plus de 4 M\$	-	-	-	-	-	-
Total	7 608 010	2 376 173	2 286 375	921 820	328 977	5 896 023

3.2 CALCULS DES AIDES FINANCIÈRES

- 1 Dans le cadre d'une séance de travail tenue en 2018 portant sur le PRC et le PRRC, Énergir s'est
- 2 engagée à déposer des cas d'audit aléatoire de versement de PRC et PRRC au rapport annuel.
- 3 Les cas types présentés pour le calcul des aides financières de l'approche de masse représentent
- 4 ceux des aides actives durant l'année financière 2022-2023.
- 5 Pour le détail des calculs, voir l'annexe 2 qui contient les informations suivantes :
- 6
 - Marché : Il peut s'agir du marché Affaires ou Résidentiel;
- 7
 - Situation : Il peut s'agir d'un nouveau client ou d'un client existant;
- 8
 - Appareil : Il s'agit du type d'appareil utilisé auquel le cas type faire référence;
- 9
 - Volume : Il s'agit du niveau de volume évalué auquel le cas type faire référence;

- 1 • Taux de D : Il s'agit du taux de distribution obtenu à l'aide du volume, du profil du cas type
2 et des grilles tarifaires en vigueur au moment de la signature et qui se retrouvent dans les
3 *Conditions de service et Tarif*;
- 4 • Énergie concurrente : Il s'agit de la forme d'énergie qui est principalement en concurrence
5 avec celle utilisée par l'appareil évalué;
- 6 • Surcoût : Il s'agit du coût d'investissement en gaz naturel moins le coût d'investissement
7 de l'énergie concurrente. Le coût d'investissement fait référence aux dépenses
8 admissibles et inclut notamment le coût d'achat, d'installation et de mise en marché du
9 nouvel appareil ainsi que les frais de démantèlement de l'ancien appareil;
- 10 • Économie annuelle : Il s'agit de la facture annuelle en gaz naturel moins la facture annuelle
11 de l'énergie concurrente;
- 12 • PRI avant aide financière : Il s'agit de la période de retour sur investissement (PRI), en
13 nombre d'années, sans aide financière. Le ratio s'évalue en divisant le surcoût par les
14 économies annuelles;
- 15 • PRI recherchée : Il s'agit de la PRI permettant de maximiser l'intérêt des clients pour un
16 appareil au gaz naturel. La PRI recherchée est de 3 ans pour les clients existants, de
17 2 ans pour les clients potentiels CII et de 0 an pour les clients potentiels résidentiels;
- 18 • PRI après aide financière : Il s'agit de la période de retour sur investissement avec l'aide
19 financière finale. Le ratio s'évalue en soustrayant du surcoût le PRC final et en divisant
20 ensuite par les économies annuelles;
- 21 • PRC final : Ce montant est le rabais proposé, ajusté selon des considérations de marchés
22 et de cohérence entre les paliers de volumes afin de minimiser des comportements
23 biaisés, par exemple des surdimensionnements d'appareils pour avoir accès à des aides
24 financières;
- 25 • Rabais en ¢ par m³ : En lien avec l'article 2.3.2 des programmes, les mensualités pouvant
26 être versées au cours de la période contractuelle sont actualisées au taux du coût en
27 capital prospectif mixte (CCPM) alors en vigueur, pour être versées à la première année.
28 Le rabais en ¢/m³ est donc établi à partir des mensualités d'aide financière actualisées
29 divisées par l'OMA;

- 1 • Rabais en (%) : Il s'agit du Rabais (ϕ/m^3) divisé par Taux de D; et
- 2 • Rentabilité avec aide : Il s'agit de l'indice de profitabilité (IP) évaluée pour le cas type en
- 3 fonction des paramètres de rentabilité approuvés par la Régie.

3.3 ÉCHANTILLON ALÉATOIRE DE CAS D'AIDE VERSÉE

4 Afin de présenter l'ensemble des éléments permettant d'apprécier la détermination des montants

5 et le respect des balises établies par la Régie, cette section présente 20 cas de nouveaux clients

6 (PRC) ou de clients maintenus (PRRC). Afin de procéder à l'échantillonnage, les montants versés

7 ont été scindés en deux groupes. Le premier groupe, soit les clients 1 à 10, inclut les versements

8 de PRC hors réseau ou supérieurs à 125 000 m³ et les versements de PRRC non résidentiel.

9 Tous les montants d'aide financière de ce groupe ont été évalués au cas par cas.

10 Le deuxième groupe, soit les clients 11 à 20, inclut tous les autres types de ventes. Dans cette

11 catégorie, l'occurrence des aides financières déterminées par l'approche de masse devrait être

12 élevée, bien qu'il puisse également s'y trouver des approches au cas par cas. Une fois ces

13 regroupements réalisés, des numéros de clients ont été sélectionnés de manière aléatoire.

14 Certains cas jugés similaires ont été retirés et une autre sélection de cas aléatoires s'en est suivie.

15 La détermination des aides financières de ces cas est présentée aux pages suivantes.

CONCLUSION

16 **Énergir demande à la Régie de prendre acte des suivis relatifs au programme de flexibilité**

17 **tarifaire, au CASEP, au PRC et au PRRC.**

ANNEXE 1 : Sommaire 2022-2023 relatif au CASEP

Projets subventionnés par le CASEP
pour l'exercice se terminant le 30 septembre 2023

Nombre de clients (<i>nombre</i>)	86
Volume déplacé (<i>m³</i>)	598 948
Huiles déplacées (<i>litres</i>)	627 209
Investissement :	
Branchement de conduite (\$)	1 030 827
PRC (\$)	205 300
Sommes utilisées (\$)	159 308
Rentabilité de l'ensemble des projets réalisés grâce à l'utilisation du CASEP :	
<u>Sans le CASEP</u>	
Point mort (<i>ans</i>)	1,00
TRI (%)	10,0 %
<u>Avec le CASEP</u>	
Point mort (<i>ans</i>)	1,00
TRI (%)	10,2 %
L'énergie déplacée pour les clients est le mazout léger, qui a généré une réduction de 676 tonnes des émissions de CO ₂ .	
Solde du CASEP au 30 sept. 2022 (\$)	1 985 071
Montant autorisé du CASEP pour 2023 (\$)	0
Intérêts gagnés en 2023 (\$)	112 527
Sommes utilisées en 2023 (\$)	(159 308)
Solde du CASEP au 30 sept. 2023 (\$)	1 938 290

ANNEXE 2 : Cas types des aides financières 2022-2023

Client 1 : 642318

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Remplacement d'appareil	
Date de signature	19 avril 2023	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Eau chaude	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 3 chauffe-eaux instantanés de 1 000 000 BTU	41 772 m ³ OMA = 35 506 m ³
Approche commerciale	PRRC établi selon l'approche au cas par cas.	9 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 50 187 \$.	9 000 \$ < 50 187 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 9 000 \$ x 0,1288 / 35 506 x 100	3,26 ¢/m ³ < 12,96 ¢/m ³
3 ^e condition : Hausse tarifaires PRRC < Hausse tarifaires pertes	Puisque les revenus maintenus grâce à l'aide financière sont plus importants que l'aide en elle-même, cela assure un effet tarifaire net positif pour la clientèle.	
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Le client envisageait une autre énergie que le gaz naturel.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 2 : 610728

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Nouvelle construction	
Date de signature	19 mai 2020	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Chauffage, Eau chaude	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 6 infrarouges de 1450 000 BTU chacun 2 chauffe-eaux de 100 000 BTU chacun 1 chaudière de 3,5M BTU	335 012 m ³ OMA = 284 760 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	15 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles s'élèvent à un montant de 96 650 \$.	15 000 \$ < 96 650 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 15 000 \$ x 0,1288 / 284 760 x 100	0,68 ¢/m ³ < 11,288 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	11,8 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 3 : 627905

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Nouvelle construction	
Date de signature	1 ^{er} novembre 2021	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Chauffage, Eau chaude	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 1 chaudière de 3,5M BTU 2 chauffe-eaux de 400 000 BTU chacun	42 373 m ³ OMA = 36 017 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	9 700 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles s'élèvent à un montant de 93 250 \$.	9 700 \$ < 93 250 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 9 700 \$ x 0,1288 / 100 000 x 100	3,47 ¢/m ³ < 20,127 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	3,2 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 4 : 626412

Type de client	Marché affaires (multihabitation)	
Type de vente	Nouvelle construction	
Date de signature	21 septembre 2022	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Eau chaude, procédé	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment 3 chauffe-eaux de 350 000 BTU chacun 1 <i>make up</i> de 500 000 BTU	75 336 m ³ OMA = 64 036 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de cas par cas	59 700 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 91 900 \$.	59 700 \$ < 91 900 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 59 700 \$ x 0,1288 / 64 036 x 100	12,01 ¢/m ³ < 18,231 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	2,9 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 5 : 625246

Type de client	Marché affaires (multihabitation)	
Type de vente	Nouvelle construction	
Date de signature	20 août 2021	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Chauffage, eau chaude et procédé	
Volume prévu et appareils	Volume base sur la superficie du bâtiment. 1 chaudière de 180 000 BTU 4 aérothermes de 140 000 BTU chacun 4 chauffe-eaux de 300 000 BTU chacun 1 unité de toit de 360 000 BTU	86 459 m ³ OMA = 73 490 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	57 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 76 450 \$.	57 000 \$ > 76 450 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 57 000 \$ x 0,1288 / 73 490 x 100	9,99 (¢/m ³) < 17,169 (¢/m ³)
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	2,5 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 6 : 607572

Type de client	Marché affaires (multihabitation)	
Type de vente	Nouvelle construction	
Date de signature	21 janvier 2020	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Chauffage, eau chaude et procédé	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 2 chaudières de 4M BTU chacun 2 chauffe-eaux de 2,5M BTU chacun 1 unité de toit de 1,2M BTU 2 <i>make up</i> de 1M BTU chacun	222 000 m ³ OMA = 188 700 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	45 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 146 500 \$.	45 000 \$ < 146 500 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 45 000 \$ x 0,1288 / 188 700 x 100	3,07 ¢/m ³ < 12,783¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	3,6 ≥ 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 7 : 638034

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Ajout de volume	
Date de signature	19 octobre 2022	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Procédé	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 1 chaudière de 13,5M BTU	269 000 m ³ OMA = 228 650 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	81 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 551 880 \$.	81 000 \$ < 551 880 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 81 000 \$ x 0,1288 / 228 650 x 100	4,56 ¢/m ³ < 7,096 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	2,4 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 8 : 637374

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Ajout de volume	
Date de signature	30 septembre 2022	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Procédés	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 6 <i>make up</i> feu direct de 2M BTU chacun	500 000 m ³ OMA = 425 000 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	20 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 39 950 \$.	20 000 \$ < 39 950 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 20 000 \$ x 0,1288 / 425 000 x 100	0,61 ¢/m ³ < 10,655 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	8,2 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 9 : 631991

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Ajout de volume	
Date de signature	8 avril 2022	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 2 aérothermes de 320 000 BTU chacun 5 unités de toit de 180 000 BTU chacune 2 unités de toit de 1,1M BTU chacune	68 911 m ³ OMA = 58 574 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	7 400 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 36 792 \$.	7 400 \$ < 36 792 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 7 400 \$ x 0,1288 / 58 574 x 100	1,63 ¢/m ³ < 19,234 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	19,9 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 10 : 614049

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Ajout de volume	
Date de signature	14 septembre 2020	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Procédé	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 1 brûleur d'air de 1,5M BTU	140 000 m ³ OMA = 119 000 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche au cas par cas.	22 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 95 000 \$.	22 000 \$ < 95 000 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 22 000 \$ x 0,1288 / 119 000 x 100	2,38 (¢/m ³) < 12,113(¢/m ³)
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	21,2 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	La PRI pour ce dossier n'est pas disponible. Le montant a été jugé suffisant par la force de vente pour répondre aux attentes du client.

Client 11 : 635556

Type de client	Marché résidentiel	
Type de vente	Remplacement d'appareil	
Date de signature	10 août 2022	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 1 générateur à air chaud de 40 000 BTU	1 170 m ³ OMA = 995 m ³
Approche commerciale	PRRC établi selon l'approche de masse.	300 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 15 821 \$.	300 \$ < 15 821 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 300 \$ x 0,1288 / 995 x 100	3,89 ¢/m ³ < 36 681 ¢/m ³
3 ^e condition : Hausse tarifaires PRRC plus petites Hausse tarifaires pertes	Puisque les revenus maintenus grâce à l'aide financière sont plus importants que l'aide en elle-même, cela assure un effet tarifaire net positif pour la clientèle.	
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Le client envisageait une autre énergie que le gaz naturel.	PRI recherchée de 2 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 12 : 634091

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Nouvelle construction	
Date de signature	23 juin 2022	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 1 chaudière de 400 000 BTU	14 086 m ³ OMA = 11 973 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	4 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 52 280 \$.	4 000 \$ < 52 280 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 4 000 \$ x 0,1288 / 11 973 x 100	4,30 ¢/m ³ < 28,108 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	2,7 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 2 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 13 : 641417

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Conversion	
Date de signature	7 mars 2023	
Énergie déplacée	Mazout	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 3 générateurs à air chaud de 110 00 BTU chacun 3 aérothermes de 200 000 BTU chacun	15 560 m ³ OMA = 13 226 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	3 500 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 86 820 \$.	3 500 \$ < 86 820 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 3 500 \$ x 0,1288 / 13 226 x 100	3,41 ¢/m ³ < 28,671 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	2,0 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 2 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 14 : 636335

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Conversion	
Date de signature	12 septembre 2022	
Énergie déplacée	Mazout	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 1 chaudière de 260 000 BTU	15 167 m ³ OMA = 12 892 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	4 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 22 800 \$.	4 000 \$ < 22 800 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 4 000 \$ x 0,1288 / 12 892 x 100	4,0 ¢/m ³ < 27,2 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	3,0 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 2 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 15 : 636040

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Conversion	
Date de signature	1 ^{er} septembre 2022	
Énergie déplacée	Mazout	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 1 chaudière de 500 000 BTU	14 000 m ³ OMA = 11 900 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	4 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 37 800 \$.	4 000 \$ < 37 800 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 4 000 \$ x 0,1288 / 11 900 x 100	4,33 ¢/m ³ < 27,707 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	2,1 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 2 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 16 : 628256

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Conversion	
Date de signature	12 novembre 2022	
Énergie déplacée	Propane	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 4 infrarouges de 175 000 BTU chacun 1 aérotherme de 70 000 BTU	14 000 m ³ OMA = 11 900 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	3 500 \$
Critères d'admissibilité 1		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 5 288 \$.	3 500 \$ < 5 288 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 3 500 \$ x 0,1288 / 11 900 x 100	3,79 ¢/m ³ < 28,892 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	2,9 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 2 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 17 : 633147

Type de client	Marché affaires (multihabitation)	
Type de vente	Ajout de volume	
Date de signature	31 mai 2022	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 1 chaudière de 199 000 BTU	5 024 m ³ OMA = 4 270 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	2 000 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 111 240 \$.	2 000 \$ < 111 240 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 2 000 \$ x 0,1288 / 4 270 x 100	6,03 ¢/m ³ < 33,27 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	7,8 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 3 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 18 : 632170

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Ajout de volume	
Date de signature	21 avril 2022	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Eau chaude	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 1 chauffe-eau de 199 000 BTU	5 542 m ³ OMA = 4 711 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	2 100 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 7 080 \$.	2 100 \$ < 7 080 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 2 100 \$ x 0,1288 / 4 711 x 100	5,74 ¢/m ³ < 30,73 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	7,7 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 3 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 19 : 628496

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Ajout de volume	
Date de signature	23 novembre 2021	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Chauffage	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur le nombre d'heures d'opération prévu par équipement. 2 unités de toit de 180 000 BTU chacune 1 infrarouge de 115 000 BTU	7 349 m ³ OMA = 6 247 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	2 600 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 18 856 \$.	2 600 \$ < 18 856 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 2 600 \$ x 0,1288 / 6 247 x 100	5,36 ¢/m ³ < 27,939 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	6,8 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 3 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.

Client 20 : 634932

Type de client	Marché affaires	
Type de vente	Nouveau client avec changement de vocation	
Date de signature	18 juillet 2022	
Énergie déplacée	s. o.	
Application visée	Eau chaude, procédé	
Volume prévu et appareils	Volume basé sur la superficie du bâtiment. 1 chauffe-eau de 199 000 BTU 2 friteuses de 110 000 BTU chacune 1 cuisinière de 147 000 BTU	13 415 m ³ OMA = 11 403 m ³
Approche commerciale	PRC établi selon l'approche de masse.	2 100 \$
Critères d'admissibilité		
1 ^{re} condition : Aide financière ≤ Dépenses admissibles	Les factures admissibles disponibles s'élèvent à un montant de 7 500 \$.	2 100 \$ < 7 500 \$
2 ^e condition : Aide financière (¢/m ³) < D à l'OMA (¢/m ³)	Aide financière (¢/m ³) = Aide financière x Facteur d'actualisation / OMA x 100 2 100 \$ x 0,1288 / 11 403 x 100	2,37 ¢/m ³ < 31,916 ¢/m ³
3 ^e condition : IP client ≥ IP recherché	La rentabilité est supérieure à l'IP recherché.	22,6 > 1
4 ^e condition : PRI ou enjeux de rentabilité du client	Les appareils au gaz naturel présentent un surcoût face à l'alternative.	PRI recherchée de 2 ans selon le modèle. Le montant d'aide financière permet de s'approcher de la PRI recherchée.